

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP THIONVILLE
SAID THIONVILLE
32 AVENUE DU GEN DE GAULLE
57125 THIONVILLE CEDEX

0265-006871-0022-00



Vos références

Numéro fiscal (C) : 15 56 510 418 330

Référence de l'avis : 21 57 A229434 39
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

3 IMP DES ACACIAS

57100 THIONVILLE

Numéro FIP : 570 67 04 7148238789 4

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 09/07/2021

Date de mise en recouvrement : 31/07/2021

Identifiant service : 57069

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
SIP THIONVILLE
SAID THIONVILLE
32 AVENUE DU GEN DE GAULLE
BOITE POSTALE 40344
57125 THIONVILLE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

CARDINALE SOPHIE
3 IMP DES ACACIAS
57100 THIONVILLE

Somme qui vous est remboursée

30,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

Vous serez remboursé par virement le 20/07/2021
sur le compte bancaire suivant :

FR76 3000 3024 810X XXXX XXX7 395

Identifiant de la banque : SOGEFRPP

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

34 372

Nombre de parts :

3,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Avis d'impôt établi en 2021

N° fiscal : 15 56 510 418 330

Impôt sur les revenus de 2020

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : THOMAS

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
3				3,50
Détail des revenus				
Salaires.....	Déclar. 1		Enfant(1) 2 119	Total
Autres revenus imposables	10 492		2 119	
Total des salaires et assimilés (2).....	10 492			
Déduction 10% ou frais réels.....	1 049			
Déduction minimale			442	
Pensions alimentaires perçues	6 000		19 800	
Abattement spécial de 10%.....	600		1 980	
Salaires, pensions, rentes nets	14 843		19 497	34 340
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			34	34
Revenus de capitaux mobiliers imposables (7)....				
Revenu brut global.....				34 374
CSG déductible.....				2
Revenu imposable				34 372
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)				0
REDUCTIONS D'IMPOT (15)				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré 2	Montant retenu 2	Montant réduction	
Montant de la réduction d'impôt.....			0	- 0
Total des réductions d'impôt (20)				
Impôt total avant crédits d'impôt			0	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers	Montant déclaré 4 102		Montant retenu 4 102	- 4
Cotisations syndicales				
Montant du crédit d'impôt calculé				67
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				- 71
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2021

N° fiscal : 15 56 510 418 330

>>> Suite de votre avis

Impôt sur les revenus de 2020

Feuillet n° : 2 / 2

Impôt sur le revenu 2020 dû (53): - 71
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt : + 41

Solde d'impôt sur les revenus 2020 : - 30

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 30

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.



Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence (25) 34 372

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible (19) 34

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

Déclar. 1
14 668

Plafond total de 2019	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018	3 832
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019	+ 3 813
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020	+ 3 661
Plafond calculé sur les revenus de 2020	+ 4 114
Plafond pour les cotisations versées en 2021	= 15 420

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2021

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401